

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 12 JUILLET 2017**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mercredi le 12 juillet 2017 à 19 heures 30 minutes, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil tel que requis par le Code municipal.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 19:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-07-191

Rapport de l'ouverture des soumissions pour les travaux de recouvrement de chaussée de divers –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informe les membres du Conseil que suite au dossier d'appel d'offres dans le SEAO, une seule entreprise a déposé une soumission savoir Talon Sebeq inc. il mentionne qu'il a ouvert la soumission en présence de Monsieur Roger Fortin, conseiller et de madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe. Il précise que le coût soumis est de 495,673.53\$ plus les taxes applicables pour un coût total de 569,900.65\$.

2017-07-192

Octroi, s'il y a lieu, du contrat pour les travaux de recouvrement de chaussée –

CONSIDERANT QUE la firme Talon Sebeq inc. a été la seule ayant déposé une soumission pour les travaux de recouvrement de chaussée suite à l'appel d'offres annoncé dans le SEAO par la Municipalité;

CONSIDERANT QUE le prix total de la soumission de Talon Sebeq inc. est de 569,900.65\$.

CONSIDERANT QUE le rapport d'analyse de la soumission par la firme de génie-conseil Tetrattech est à l'effet que «les documents soumis par le soumissionnaire sont conformes dans l'ensemble»;

CONSIDERANT QUE compte tenu que le représentant de la firme Talon Sebeq inc. était présent au moment de l'ouverture

des soumissions, les représentants de la Municipalité ont cru opportun de valider avec lui que les travaux prévus sur le chemin de la 3^e Ligne auraient pour effet de corriger l'effet de sautellement ressenti lors de la circulation sur cette voie;

CONSIDERANT QUE le représentant de la firme Talon Sebeq inc. a précisé aux représentants de la Municipalité qu'une couche de correction et une couche de surface d'enrobé coulé à froid n'aurait pas pour effet de corriger de façon significative l'effet de sautellement ressenti lors de la circulation sur le chemin de la 3^e Ligne;

CONSIDERANT QUE le but de la Municipalité, en incluant le chemin de la 3^e Ligne dans l'appel d'offre était de corriger l'effet de sautellement;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de retirer le chemin de la 3^e Ligne des travaux à réaliser.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du conseil :

- que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- d'octroyer le contrat à la firme Talon Sebeq inc. conformément à la soumission déposé en excluant les travaux prévus pour le chemin de la 3^e Ligne;
- que les fonds requis pour la réalisation des travaux proviendront des sommes disponibles dans la TECQ et dans le fonds d'immobilisation de la Municipalité.

2017-07-193

Vente de la charrue : suivi

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a publié un appel d'offre pour la vente du camion de marque Freightliner modèle MCV 1997 incluant tout l'équipement de déneigement installé sur le camion;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a reçu une offre au montant de 6,000.00\$ de Déneigement Alix 2012 inc. taxes incluses.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du conseil :

- D'accepter l'offre de 6,000.00\$ taxes incluses de Déneigement Alix 2012 Inc. pour le camion de marque Freightliner modèle MCV 1997 avec 220 406 de kilométrage.
- D'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec ou tout autre organisme pour finaliser la vente et pour effectuer le transfert du véhicule au nouveau propriétaire.

2017-07-194

Levée de la séance extraordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 19:10 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier